

# RÈGLEMENT DES SPORTS

# **BALLON PRISONNIER**

# INFORMATIONS PRATIQUES

Merci de vous présenter au niveau de la tente accueil muni de votre dossard, obligatoire pour participer à l'épreuve. Pas de dossard, pas d'épreuve.

#### **ADRESSE**

Sport Espace Glaisins 6 Rue de la Frasse 74940 Annecy

#### HORAIRES

Convocation des équipes à 8h45 le samedi.

Samedi 9h00 à 18h00 : matchs de poules + phases finales (6 à 8 matchs par équipes en comprenant les finales)

Les équipes doivent se présenter à la tente accueil à leur arrivée pour valider leur présence.

# ÉOUIPES

Tournoi mixte.

Équipes mixtes ou non de 6 à 8 personnes, matchs à 5 contre 5 avec remplaçants. Les équipes doivent rester les mêmes du début à la fin du tournoi, si un joueur est pris à jouer avec deux équipes l'équipe sera disqualifiée.

# RÈGLES

Le tournoi se déroulera sur herbe.

Les terrains seront tracés par l'organisation. Les ballons sont en mousse.

Les rencontres durent 12 minutes, modifiable en fonction du nombre d'équipes.

Les joueurs doivent lancer le ballon de manière à toucher l'équipe adversaire. S'ils loupent, c'est à l'équipe adversaire de lancer. Si lors du lancer la personne visée attrape le ballon, le lanceur va directement en prison.



Si la balle fait un rebond avant qu'un joueur soit touché, ce dernier ne va pas en prison. Lorsqu'un joueur va en prison, il garde la balle et dispose d'un premier lancer pour ressortir. Pour sortir de la prison, les joueurs doivent lancer et toucher avec le ballon un membre de l'équipe adverse. Les joueurs encore sur le champ peuvent lancer le ballon à leurs coéquipiers en prison afin de leur permettre de tenter de sortir.

Si la balle sort du terrain, elle revient aux membres prisonniers de l'équipe adverse.

L'équipe gagnante est celle avec le plus de joueurs sur le terrain hors de prison.

# CLASSEMENT

Pour le classement seront intégrés les points (défaite, nul ou victoire) :

Match gagné: 3 pointsMatch nul: 2 pointsMatch perdu: 1 point

• Forfait: 0 point

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier et d'adapter ce règlement.

# INTEMPÉRIES

En cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de suspendre momentanément ou d'annuler les compétitions sportives et d'orienter les participants vers des points de repli. En cas de temps orageux, les participants sont invités à s'abriter.